



**Association de Retraite & de Prévoyance
des Professions Indépendantes et Salariées**

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

**Siège : 635, rue de la Chaude Rivière
59000 LILLE**

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an Deux-Mille Vingt-Cinq,

Le vendredi 26 Septembre,

A 10 heures 00,

Les administrateurs de l'Association de Retraite et de Prévoyance des Professions Indépendantes et Salariées se sont réunis en Conseil, par visioconférence, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Se sont connectés à la visioconférence selon des modalités permettant la retransmission continue et simultanée des débats et permettant leur identification en garantissant leur participation effective, et sont donc réputés présents :

- 1) M. Philippe BERQUIN
- 2) M. Jean Yves HERMENIER
- 3) M. Pierre CELLOT

Est représenté :

- Néant

Est absent et excusé :

- Néant

Est absent et non-excuse :

Paraphes :

PV CA 26 09 2025

Ve *MP* *1/5* *AB*

- Néant

Assistent également à la réunion, mais sans avoir le droit de vote :

- Monsieur Mathias BAEHL, fondé de pouvoir de l'Association ; et
 - Me Jordan Thomas WAGNER, avocat au Barreau de Strasbourg ;
- tous deux invités par le Conseil d'administration.

Le Conseil, réunissant le quorum requis à l'article 8.4 des statuts, peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre CELLOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe BERQUIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Comptes de l'association clôturés au 30/06/2025.
- Modalités de tenue des assemblées - calendrier définitif.
- Élaboration du rapport du Conseil d'administration ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des adhérents.
- Désignation d'un nouveau membre d'honneur de l'Association.
- Cooptation d'un nouveau membre au sein du Conseil d'administration.

COMPTES DE L'ASSOCIATION CLOTURES AU 30 JUIN 2025

Monsieur HERMENIER, Trésorier de l'Association, présente le bilan et le compte de résultat détaillés établis par le cabinet d'expertise comptable In Extenso mandaté à cette fin.

L'Association compte à la date de clôture de l'exercice comptable 9.088 membres.

Les nouveaux adhérents à l'Association (+ 1.230) ont quasi-exclusivement souscrit au contrat « Pérénim Expatriés et Résidents Hors de France ».

Du 01^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, le site internet de l'Association a comptabilisé 251 visiteurs, ce qui représente un trafic moins important que l'exercice précédent, en baisse de 11%.

Paraphes :

PF CA 26 09 2025

PK
2/5
AB

S'agissant du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos au 30 juin 2025, date de clôture statutaire de l'exercice de l'Association, il est constaté un produit résultant des nouvelles adhésions à hauteur de 27.184 euros à la clôture de l'exercice, soit une hausse de 8,23% en comparaison avec l'exercice précédent.

Une baisse de 7,38% du poste des charges est corrélativement constatée, en particulier avec le poste des honoraires qui a diminué de 4.427 euros par rapport à l'exercice précédent, le poste des frais de déplacement ayant quant à lui enregistré une baisse de 19,18 %.

Les frais postaux sont quant à eux encore en augmentation (+18%) à l'image de la tendance observée depuis la reprise des adhérents de l'Association PARIS 9 corrélée avec l'augmentation des coûts d'affranchissement.

Les produits issus des placements financiers réalisés par l'Association ont quant à eux été multipliés par deux pour passer de 4.303 euros pour l'exercice clos en 2024 à 9.516 euros au 30 juin 2025.

Le Conseil, qui constate ainsi que le résultat net de l'exercice est créditeur de 8.833,34 euros, décide de proposer à l'Assemblée Générale l'affectation dudit résultat à hauteur de 8.833,34 euros sur le report à nouveau créditeur.

Le report à nouveau serait ainsi augmenté de 8.833,34 euros pour être porté de 440.725,26 euros à 449.558,60 euros.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble des membres du Conseil.

MODALITES DE TENUE DES ASSEMBLEES - CALENDRIER DEFINITIF

S'agissant de la clôture de l'exercice au 30 juin 2025, le Président confirme :

- la convocation d'une assemblée générale ordinaire, au 635 rue de la Chaude Rivière à Lille (59) le mercredi 19 Novembre 2025 ;
- la tenue au mercredi 19 Novembre 2025 à 11h00 de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association sur 1^{ère} convocation ; et
- la tenue au mercredi 19 Novembre 2025 à 14h30 de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'Association sur 2^{ème} convocation à défaut d'obtention du quorum sur 1^{ère} convocation.

RAPPORT – RESOLUTIONS

Le Conseil d'administration arrête ensuite les termes du rapport qu'il tiendra à disposition des membres, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des adhérents.

Le Conseil d'administration charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux membres de l'Association d'exercer leur droit de communication portant sur les documents et renseignements relatifs aux prochaines consultations des assemblées établies pour l'exercice clos en 2025 dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Paraphes :

PV CA 26 09 2025

MC
3/5
AB

DESIGNATION D'UN MEMBRE D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION

Monsieur Philippe BERQUIN rappelle que le Conseil d'administration dispose de la faculté de désigner une personne en qualité de membre d'honneur de l'Association dans la mesure où une telle personnalité serait en mesure de jouer un rôle important au profit de l'Association, compte tenu notamment de son expérience et de ses activités présentes ou passées.

Il s'avère dans ce contexte que Madame [●]* a manifesté son intérêt pour mettre son expérience dans le monde des assurances au profit de l'Association.

Madame [●]* participe en effet depuis plus d'une vingtaine d'années à de nombreuses instances politiques et stratégiques au sein de différentes mutuelles, après avoir encadré de nombreuses directions financières, juridiques et de gestion des cotisations et prestations.

Madame [●]* occupe en outre depuis 2018 la direction générale de plusieurs mutuelles professionnelles pour lesquelles elle est en charge de leur gestion courante.

Madame [●]* a par ailleurs reçu le soutien de Monsieur Jean-Yves HERMENIER, lequel a expressément parrainé sa demande d'adhésion à l'Association.

Au regard de sa formation, mais surtout de son parcours professionnel, le Conseil d'administration a souhaité s'adjoindre les compétences de Madame [●]*.

Le Conseil d'administration a ainsi décidé à l'unanimité d'agréer Madame [●]* en qualité de membre d'honneur de l'Association à effet à compter de ce jour.

**A la demande de l'intéressée, son identité ne figure pas sur les documents publiés par l'Association.*

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe BERQUIN rappelle que, dans l'intérêt de l'Association et lorsque le Conseil le juge nécessaire, il lui est possible de compléter son effectif à concurrence de onze personnes, et ce entre deux Assemblées Générales.

Le Conseil a eu l'occasion à plusieurs reprises de souligner l'opportunité de féminiser ses instances dirigeantes et de compléter ses effectifs avec des membres dont les compétences serviront opportunément l'Association dans le strict intérêt de ses adhérents.

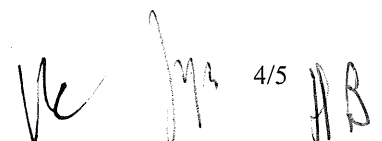
Or, Madame [●]*, laquelle a été précédemment agréée en qualité de membre d'honneur de l'Association à l'unanimité du Conseil d'administration, a proposé sa candidature pour siéger audit conseil.

Le Conseil se félicite de cette proposition et décide de déférer à cette requête à l'unanimité de ses membres sous réserve de ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Monsieur Pierre CELLOT rappelle à cet effet que le mandat de Madame [●]* s'exécutera jusqu'au terme des 5 ans en cours pour expirer au même moment que celui des autres membres déjà élus, savoir en décembre 2026, à condition toutefois que ses nouvelles fonctions soient bien confirmées par l'Assemblée Générale dans sa plus prochaine réunion.

Paraphes :

PV CA 26 09 2025

 4/5 AB

** A la demande de l'intéressée, son identité ne figure pas sur les documents publiés par l'Association.*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

M. Pierre CELLOT

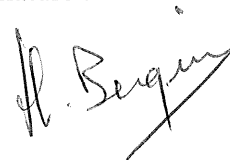
Signature :



**Le Secrétaire-général et
Vice-président**

M. Philippe BERQUIN

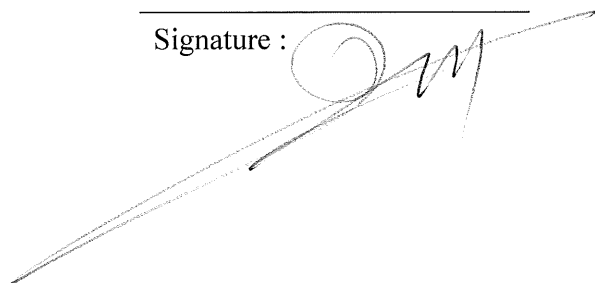
Signature :



Le Trésorier

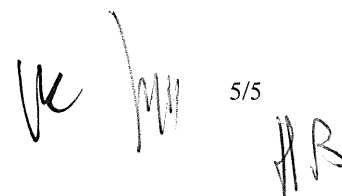
M. Jean-Yves HERMENIER

Signature :



Paraphes :

PV CA 26 09 2025



5/5